

Le plus ancien parchemin nous étant parvenu,
portant la mention d'Yvonand
avec sceau et signature

Charte de Rodolphe III, roi de Bourgogne, en faveur
de son épouse Irmengarde : 24 avril 1011.
Original sur parchemin,
450mm de largeur, 380 mm de hauteur.

Fonds de l'archevêché de Vienne



Le parchemin

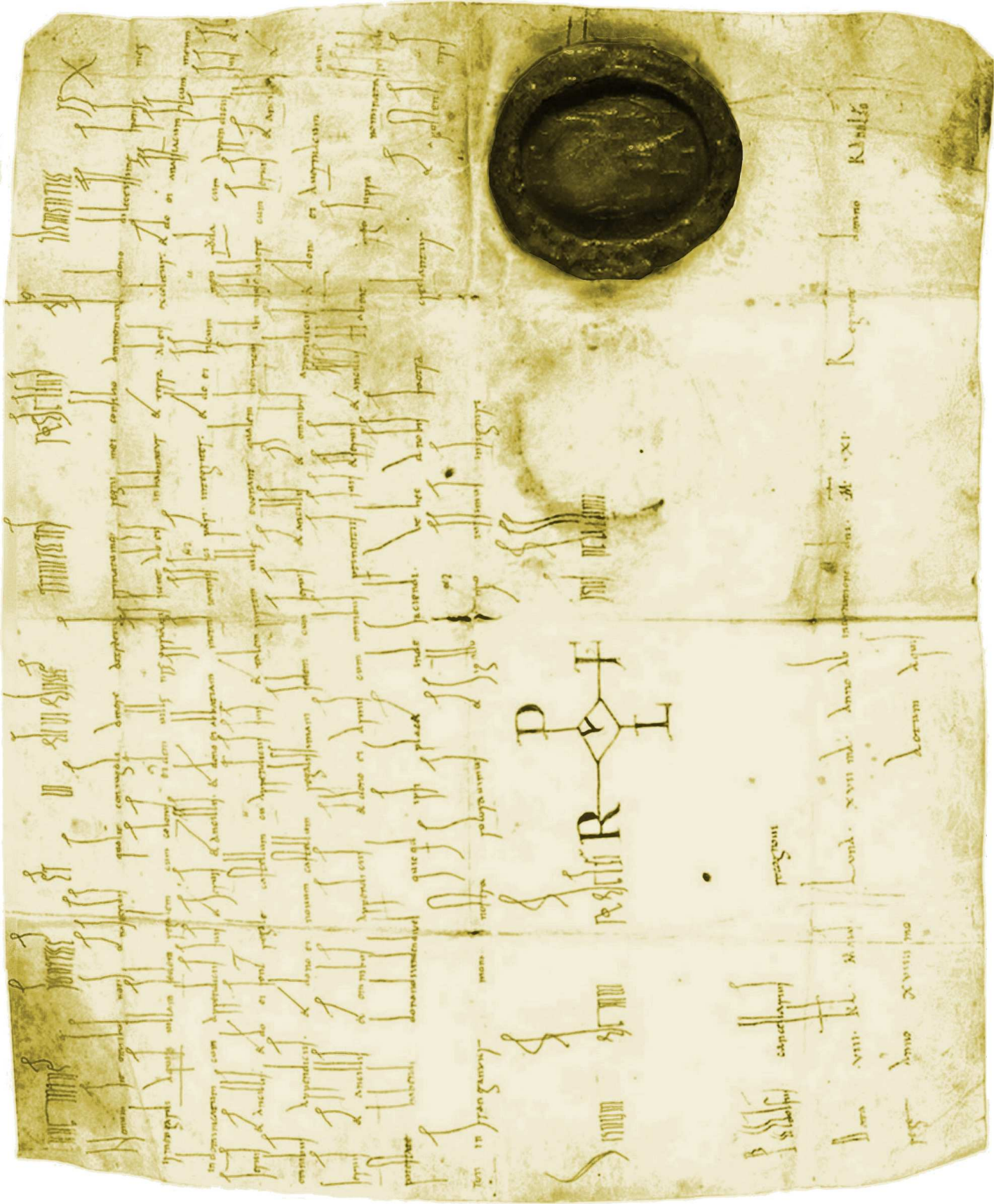
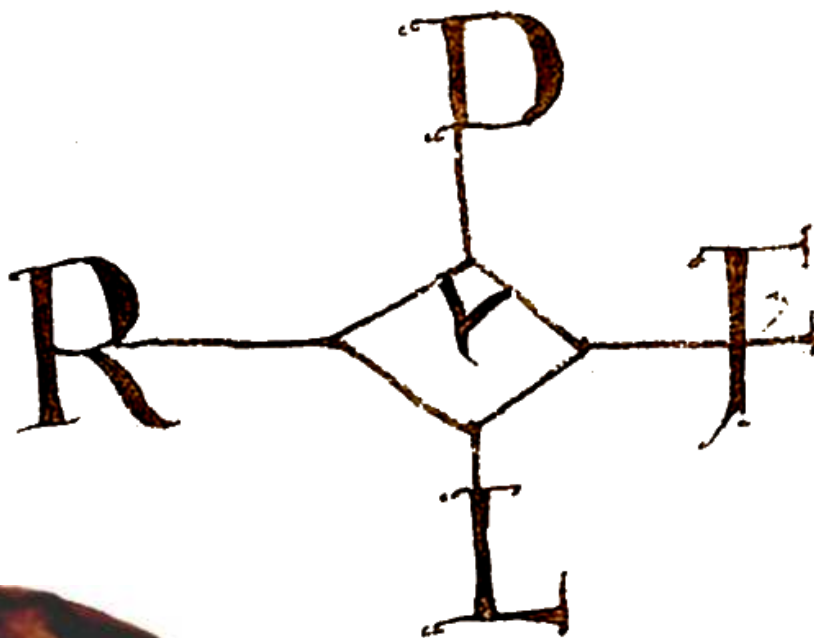


Photo montage.

L'original se trouve aux archives départementales de l'Isère à Grenoble

Monogramme et sceau du Seigneur RODOLPHE III



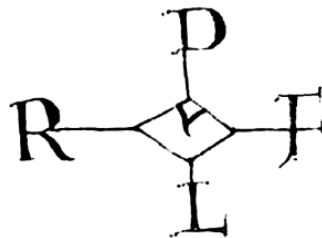
Sceau ovale de cire brune, Le roi est de face, il porte une barbe, une couronne. Il est revêtu d'une tunique et d'un manteau attaché sur l'épaule par un fermail. Il tient dans sa main droite un sceptre terminé par un fleuron et dans sa main gauche, un bâton à l'extrémité sphérique.

En légende: " Rodulfus, pius rex ". (**Rodolphe, roi pieux**)

TRANSCRIPTION

- 1) In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Roudolfus Dei clementia rex.
- 2) Notum sit omnibus natis et nascendis qualiter coniugali amore attractus, primatumque regni mei consilio ammonitus dono dilectissime sponse mee
- 3) Irmengardi Aquis villam sedem regalem cum colonis eiusdem ville nostre proprietatis, sicut ab eis inhabitatur et terra ab eis excolitur. Et do ei Anassiacum fiscum meum
- 4) indominicatum cum appendiciis suis et servis et ancillis. Et dono ei abbatiam Montis Jovensis Sancti Petri integriter. Et do ei fiscum meum Rouda cum appendiciis suis et
- 5) servis et ancillis. Et do ei Font regale castellum cum appendiciis suis. Et talem partem ville Evonant qualem Heinricus ibi visus est habere cum servis et ancillis et
- 6) omnibus appendiciis. Et dono ei Novum Castellum regalissiman sedem cum servis et ancillis et omnibus appendiciis. Et dono ei Averniacum cum
- 7) servis et ancillis et omnibus appendiciis. Et dono ei Arinis cum omnibus pertinentiis suis et servis et ancillis. Habeat ergo supra nominatas res sub
- 8) potestate habendi, donandi, vendendi , vel quicquid ipsi placet inde faciendi. Ut hec a nobis facta credantur et a posteris nostris
- 9) non infrangantur, manu nostra roboravimus et sigillo nostro iussimus insigniri.

10) Signum diolini Roudolfi



regis nobillimi.



11) Paldolfus cancellarius recognovi.

12) Data VIII kl maias. Luna XVII^{ma}. Anno ab incarnatione Domini MXI. Regnante domno Roudolfo

13) rege anno XVIII^{mo}

Actum Aquis

Transcription Jean-Pierre Chapuisat

Au dos du texte :

"Moi Hermengarde, reine, je donne à Dieu et à St Maurice de l'Eglise de Vienne, tout ce qui m'a été donné."

Remarques : Le document n'est pas exempt d'une certaine majesté : la chancellerie utilise un parchemin de qualité, une écriture caroline très ouvragée. Le roi a fait apposer son monogramme sur le modèle de celui de Charlemagne, et un sceau qui le représente avec les insignes du pouvoir royal. Le document présente un contraste entre les prétentions affichées et la réalité du pouvoir de ce roi obligé de brader ses derniers domaines pour conserver la fidélité de l'aristocratie. Il témoigne d'un temps de recomposition politique et territoriale, entre la fin de la période carolingienne et le début de la période dite "féodale", qui vit l'émergence des seigneuries châtelaines au détriment du principe monarchique, central et étatique que les Carolingiens avaient voulu défendre en Occident.

TRADUCTION

"Au nom de la Sainte et Indivise Trinité, Rodolfe, Roi par la Clémence de Dieu ; qu'il soit connu de tous les hommes, nés ou à naître, que, poussé par amour conjugal et conseillé par les grands de mon royaume, je donne à ma très chère épouse Irmengarde, la résidence royale d'Aix ⁽¹⁾ avec les fermiers de ce domaine en notre propriété, pour qu'ils l'habitent et en cultivent les terres. Et je lui donne mon fisc ⁽²⁾ d'Annecy ⁽³⁾, avec ses dépendances, ses serviteurs et servantes; et je lui donne la totalité de l'abbaye de St Pierre de Montjoux ⁽⁴⁾ et je lui donne mon fisc de Rue ⁽⁵⁾ avec ses dépendances, ses serfs et ses servantes, et je lui donne le château de Font ⁽⁶⁾ avec ses dépendances, et la part du village d'Evonant ⁽⁷⁾ qu'Henri ⁽⁸⁾ possédait, avec ses serfs, ses servantes et toutes ses dépendances ; je lui donne la résidence royale de Neuchâtel ⁽⁹⁾, avec ses serfs, servantes et toutes ses dépendances ; je lui donne Averniacum ⁽¹⁰⁾, avec ses serfs et servantes et toutes ses dépendances. je lui donne Arens ⁽¹¹⁾, avec toutes ses dépendances, serfs et servantes. Qu'elle ait le droit de posséder, de donner, de vendre, en somme de faire tout ce qu'elle voudra de ces biens. Pour que nos successeurs tiennent pour vrai et ne cassent pas ce que j'ai fait, nous avons authentifié de notre main et ordonné qu'il soit scellé de notre sceau.

Signé du seigneur Rodolfe.

Padolfe chancelier, j'ai reconnu.

Daté du 8^{ème} jour des calendes de mai, 17^{ème} lune, indiction...., l'an de l'Incarnation du Seigneur 1011, sous la 19^{ème} année du règne de Rodolfe, fait à Aix."

Au dos du texte : "Moi Hermengarde, reine, je donne à Dieu et à St Maurice de l'Eglise de Vienne, ⁽¹²⁾ tout ce qui m'a été donné."

(1) Aix-les-Bains : arrondissement de Chambéry France. (2) le fisc est un bien personnel d'un seigneur, il le gère et en tire des revenus indépendamment de ceux de la seigneurie. Il peut en disposer à sa guise, le donner, (3) Annecy: Haute-Savoie, F. (4) St Pierre du Mont Joux: Bourg-St-Pierre VS. CH. « dont la congrégation des chanoines du Gd-St-Bernard est l'ordre religieux qui lui a succédé, en héritant de ses biens. » (5) Rue: district de Glâne, FR, CH. (6) Font : district de Broye, FR, CH. (7) Yvonand : district d'Yverdon, VD, CH. (8) Evêque de Lausanne, cousin de Rodolphe III (9) Neuchâtel, CH. (10) Auvernier, NE, CH. (11) « Arens » St Blaise, NE, CH. (12) Vienne, Isère, F.

L'HISTOIRE SUISSE

en bandes dessinées

volume 2 page 4



d'où la donation entre autres de :

Aix-les-Bains, Annecy, Bourg-St-Pierre, Rue, Font, Yvonand, Neuchâtel, Auvernier, St Blaise.



Albert Anker, *La reine Berthe et les fileuses*, 1888

Rodolphe III et l'évêque Henry sont les petits fils de notre très chère Reine Berthe de Payerne.